

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 et L1122-15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le **11 septembre 2017** à **vingt** heures en la salle du Conseil communal, 4 Esplanade des Citoyens, 5330 Assesse.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

CONVOCAISON DU CONSEIL COMMUNAL

ORDRE DU JOUR ~~Première-deuxième-troisième~~ convocation

En séance publique :

Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Art. L1122-11 : Le Conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions, et au moins dix fois par an.

Art. L1122-12 : Le Conseil est convoqué par le Collège communal. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le Collège communal est tenu de le convoquer au jour et heure indiqués.

Art. L1122-13 : Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3.

Art. L1122-15 : Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

- Approbation des procès-verbaux des deux séances précédentes

- Ordre du jour de la séance :

1. Stations d'épuration envisagées sur la commune – Information
2. Mise à disposition, par bail emphytéotique et au profit d'ORES, d'une parcelle communale sise à SART-BERNARD – Approbation des actes
3. Théâtre scolaire – Approbation d'une convention entre le Centre Culturel de Namur et la commune
4. Fabrique d'église de Trieu-Courrière – Compte 2016
5. Isolation thermique du bâtiment et remplacement des fenêtres à l'école et à la bibliothèque d'Assesse – Marché public
6. Entretien de voirie 2017 – Approbation des contrats de collaboration et d'études transmis par l'INASEP
7. Aménagement de sécurité 2017 – Approbation des contrats de collaboration et d'études transmis par l'INASEP
8. Approbation d'une mission d'assistance en assurances proposée par le BEP
9. Modification du cadre du personnel communal
10. Recrutement d'un Chef des Services Techniques « A1SP » ou « D9 »
11. Fixation des conditions de recrutement d'un employé d'administration D6 « Conseiller en prévention » sous régime « APE »
12. Fixation des conditions de recrutement d'un employé d'administration D6 « Conseiller en environnement et mobilité » sous régime « APE »
13. Accueil extrascolaire - Constitution d'une réserve de recrutement d'animateurs/trices
14. Renouvellement de la convention relative à la collecte des textiles ménagers
15. Appel à projets « Reprise des canettes usagées » - Dépôt d'une candidature

COMMUNE D'ASSESE

Esplanade des Citoyens, 4 • B-5330 ASSESSE • Tél. : 083 63 68 99 • Fax : 083 65 54 70 • contact@assesse.be • www.assesse.be

16. Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la Maison communale – Marché public
17. Frais d'internet 2016-2017 – Octroi d'un subside pour l'école libre d'Assesse
18. ASBL « Association Belge Francophone de l'Atrésie de l'œsophage » Octroi d'un subside exceptionnel
19. Centrale de marché IDEFIN – Participation de la commune au marché de fourniture d'électricité et de gaz
20. Zone de secours "NAGE" - Participation financière de la commune dans la réalisation d'un audit nécessaire à l'action intentée par la Ville d'Andenne à l'encontre de l'Etat belge et visant à condamner ce dernier à prendre en charge les surcoûts générés par la réforme mise en oeuvre par la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile
21. Travaux réalisés à Sorinne-la-Longue dans le cadre du FRIC « 2013-2016 » – Demande de Mr PIERSON

Huis-clos :

1. Service de la Population - Désignation d'une employée d'administration remplaçante – Ratification
2. Services Techniques – Désignation d'un employé d'administration remplaçant – Ratification
3. Enseignement
 - Octroi de congés divers – Ratifications
 - Désignations temporaires – Ratifications
 - Désignation d'un intérimaire pour un poste de directeur d'école fondamentale (implantations de Florée et Courrière) »

Par ordonnance :
Pour le Collège,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

J.P.FRANQUINET

P. TASIAUX

